



**HAL**  
open science

## THEMIS - Université du Maine

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. THEMIS - Université du Maine. 2016, Université du Maine. hceres-02034865

**HAL Id: hceres-02034865**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034865v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Laboratoire juridique Thémis-Um

Thémis-Um

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université du Maine

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel COSNARD, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Jean-Manuel LARRALDE, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Laboratoire juridique Thémis-Um
Acronyme de l'unité :	Thémis-Um
Label demandé :	EA (Équipe d'Accueil)
N° actuel :	EA 4333
Nom du directeur (2015-2016) :	M <sup>me</sup> Sarah CASSELLA et M <sup>me</sup> Valérie LASSERRE
Nom du porteur de projet (2017-2021) :	M <sup>me</sup> Sarah CASSELLA et M <sup>me</sup> Valérie LASSERRE

## Membres du comité d'experts

Président :	M. Jean-Manuel LARRALDE, Université de Caen-Normandie
Experts :	M <sup>me</sup> Audrey DARSONVILLE, Université de Lille 2 M <sup>me</sup> Marta PEGUERA POCH, Université de Lorraine M. Emmanuel PUTMAN, Université d'Aix-Marseille (représentant du CNU)
Déléguée scientifique représentante du HCERES :	M <sup>me</sup> Cristina MAURO
Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :	M. Laurent BOURQUIN, Université du Maine M. Rachid EL GUERJOUA, Université du Maine
Représentant de l'École Doctorale :	M. Arnaud DE NANTEUIL, ED n° 88, Pierre Couvrat

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

Sous sa forme actuelle, le laboratoire Thémis-Um est issu d'une fusion, réalisée en 2007, de trois groupes de recherches distincts de l'Université du Maine (Centre de Droit de la Responsabilité de l'Université du Maine - CDRUM ; Groupe de Recherches en Droit des Affaires de l'Université du Maine - GRDA-UM ; Centre d'Études de Droit International et Comparé de l'Université du Maine - CEDICUM)

L'unité, qui rassemble des chercheurs en droit privé, droit public et histoire du droit, est organisée depuis 2011 autour de deux thèmes de recherche, qui sont le thème « RAR » (Risque(s)/Assurance(s)/Responsabilité(s)) et le thème « Hybridation des normes et des systèmes normatifs » (Unité du Droit).

Ces deux thèmes sont subdivisés en plusieurs groupes et ateliers de travail : « Droits de la mort », « Nouvelles prisons », « Service public ferroviaire » et partenariat avec l'Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires (ARAF), « Laboratoire méditerranéen de droit public ». L'unité est organisatrice des conférences « Levasseur » et « 24 heures du droit » et de colloques « QPC (Question Prioritaire de Constitutionnalité) » et « Arbitrage ».

L'unité a été dirigée par M. Gilles COTTEREAU (2007/2011), M. Fabrice GREAU et M. Mathieu TOUZEIL-DIVINA (2011/2014), M. Mathieu TOUZEIL-DIVINA et M<sup>me</sup> Magali BOUTEILLE (2014/2015). Elle l'est depuis 2015 par M<sup>me</sup> Sarah CASSELLA et M<sup>me</sup> Valérie LASSERRE.

Le Thémis-Um est localisé à l'Université du Maine, Avenue Olivier Messiaen, Le Mans.

### Équipe de direction

Depuis 2011, l'unité a mis en place une direction bicéphale, afin de pouvoir représenter au moins deux des trois sections du Conseil National des Universités (CNU) qui composent cette unité (sections 01, 02, 03).

La direction est actuellement assurée par M<sup>me</sup> Sarah CASSELLA (section 02) et par M<sup>me</sup> Valérie LASSERRE (section 01).

### Nomenclature HCERES

SHS2\_1 Droit

### Domaine d'activité

7. Sciences de la société

Droit privé, droit public et histoire du droit.

## Effectifs de l'unité

<b>Composition de l'unité</b>	<b>Nombre au 30/06/2015</b>	<b>Nombre au 01/01/2017</b>
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	27	29
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs (DREM, post-doctorants, etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N7 : Doctorants	15	
<b>TOTAL N1 à N7</b>	<b>42</b>	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	13	

<b>Bilan de l'unité</b>	<b>Période du 01/01/2010 au 30/06/2015</b>
Thèses soutenues	5
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Introduction

L'unité, née de la fusion de trois équipes constituées antérieurement, apparaît comme un laboratoire actif, qui a connu une nouvelle impulsion depuis 2011 et a été réorganisé autour de deux thèmes de recherche : le thème « RAR » recouvre un objet précis (avec des thématiques relevant surtout du droit privé : droit des assurances, droit civil, etc.), alors que le thème « Hybridation des normes et des systèmes normatifs » apparaît comme un axe plus généraliste, ayant vocation à regrouper tous les enseignants-chercheurs qui, par leur domaine de recherche, ne se retrouvent pas dans le thème précédent. Les membres travaillent sur un nombre très important de thématiques de recherche dans des matières diversifiées : recherches pluridisciplinaires sur les « nouvelles prisons » (rassemblant des chercheurs juristes et non juristes autour de problématiques concrètes induites par la construction de nouvelles prisons) ; participation au « Laboratoire méditerranéen de droit public » (groupe de travail le plus important de l'unité - une quinzaine d'enseignants chercheurs -, autour de projets associant des chercheurs de différents pays autour du bassin méditerranéen) ; création d'un atelier « nouveaux droits de la mort » (projet soutenu et financé par la Mission de recherche Droit et Justice, rassemblant des chercheurs juristes et non juristes traitant de la mort : questions du funéraire et du statut du cadavre) ; atelier « service public ferroviaire » (études transversales en droit sur le service public ferroviaire, collaborations avec l'Autorité de régulation des activités ferroviaires, installée au Mans).

Depuis 2011, suite au dernier rapport d'évaluation de l'AERES (Agence de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur), la direction de l'unité a été modifiée et a entrepris une réforme profonde du fonctionnement de cette dernière. De nombreuses mesures ont été prises afin d'améliorer sa structure et d'offrir de meilleures conditions pour le développement de la recherche. Outre la nouvelle direction bicéphale, une « direction scientifique des deux thèmes » a été organisée (il s'agit en réalité davantage d'une direction scientifique du Thémis plutôt que d'une direction des deux thèmes), un site internet créé et un règlement intérieur voté. Des conseils de laboratoire sont réunis au moins trois fois par an et sont souvent réalisés en même temps que les assemblées générales. La présence et la représentation des doctorants est assurée lors des assemblées générales et des conseils de laboratoire.

### Avis global sur l'unité

L'unité de recherche Thémis-Um est en restructuration depuis cinq ans, mais l'avis global du comité d'experts est positif, les efforts menés par les nouvelles équipes de direction étant conséquents et réalisés à bon escient.

Le laboratoire est actif, avec une production scientifique d'un volume important et d'un bon niveau, et des manifestations scientifiques régulières. La recherche scientifique est mieux soutenue qu'auparavant et les groupes de travail collectifs mènent des projets intéressants et originaux (« nouvelles prisons », « nouveaux droits de la mort »). Tout en menant une politique de recherche « classique » (publications et colloques), l'unité cherche aujourd'hui à interagir avec le milieu extra-universitaire (partenariat en cours de signature avec l'Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires- ARAF) et à développer des thèmes de recherche et de réflexion internationaux (Laboratoire méditerranéen de droit public).

La gouvernance est aujourd'hui parfaitement identifiable et a été judicieusement réorganisée par un règlement intérieur adopté en juillet 2013 (co-direction et limitation du nombre de mandats ; élection de la direction et du conseil de laboratoire ; organisation d'au moins 3 réunions annuelles pour le conseil de laboratoire). Les réunions des instances délibératives présentent un taux de participation significatif des membres de l'unité.

L'unité fonctionne avec un budget de moins de 30.000 euros. Le budget est restreint au regard des multiples projets développés au sein du Thémis-Um.

Compte tenu de la taille de l'unité, de la participation occasionnelle de tous les enseignant-chercheurs à ses diverses activités, et de la difficulté à rattacher clairement plusieurs activités à un seul thème, le comité d'experts a décidé de ne procéder qu'à une évaluation globale de l'unité.

### Points forts et possibilités liées au contexte

La composition de l'unité, rassemblant des enseignants-chercheurs des sections 01, 02 et 03 du CNU, apparaît riche de potentialités, permettant une grande variété de thématiques de recherche. Les différents ateliers et groupes de travail sont par ailleurs largement ouverts à des collègues d'autres disciplines. Si l'unité a connu un nombre non

négligeable de départs d'enseignants-chercheurs, ceux-ci ont été largement compensés par des arrivées de professeurs et de maîtres de conférences qui ont su prendre des responsabilités dans l'équipe. Les doctorants ont été davantage intégrés aux activités de l'unité et la gouvernance a été clarifiée depuis janvier 2013. L'unité présente une réelle vie d'équipe (réunions des assemblées générales et du conseil de laboratoire).

L'offre scientifique est quantitativement importante eu égard à la taille de l'unité, et de bonne facture scientifique. Les publications des membres du laboratoire Thémis-Um démontrent un équilibre satisfaisant entre travaux individuels et réalisations collectives.

L'unité apparaît très active en matière d'organisation de manifestations scientifiques : 9 colloques nationaux entre novembre 2010 et novembre 2015, 14 colloques internationaux entre septembre 2010 et novembre 2015 et 31 conférences/journées d'études et séminaires de travail entre mars 2011 et novembre 2014. Les recherches sont publiées et associent de nombreux chercheurs de l'unité. La pérennisation des activités de recherche autour d'un grand colloque international interdisciplinaire tous les deux ans, de journées d'études régulières dans le cadre du thème « Responsabilité », de journées de l'arbitrage sur des questions d'actualité transversales, ou encore de journées d'études sur le handicap, permettra de rassembler les activités des membres de l'unité autour de projets à moyen ou long terme. La création de groupes de travail sur des thématiques pluridisciplinaires, originales et actuelles, susceptibles de mettre en valeur l'ensemble des disciplines des chercheurs membres de l'unité (ateliers « nouvelles prisons », « Droit(s) de la mort ») participe à la visibilité scientifique du Thémis-Um. Les doctorants sont associés aux colloques organisés par l'unité, tant dans l'organisation matérielle que du point de vue scientifique.

L'unité apparaît en outre ouverte sur l'environnement local : convention (en cours de signature) avec l'ARAF, partenariats avec les Mutuelles du Mans, thèmes spécifiques de recherche en relation avec l'Institut du Risque et de l'Assurance (IRA) situé au Mans. La mise en place d'un « Laboratoire méditerranéen de droit public » (réseau international de plus de 250 chercheurs), ainsi que le développement de partenariats internationaux avec les Universités de Laval (Québec) et de Portland (États-Unis) sont de nature à donner une dimension supplémentaire cette équipe d'accueil.

On peut enfin relever la volonté d'améliorer les conditions matérielles de travail (salles de travail, reconstitution de la bibliothèque).

### Points faibles et risques liés au contexte

La production scientifique, certes très intense (716 références de publications sur la période expertisée), ne concerne toutefois pas l'ensemble des membres de l'unité, dont certains sont non publiants. Le laboratoire pourrait également réfléchir aux moyens d'associer un plus grand nombre d'enseignants chercheurs (29 membres associés à l'heure actuelle) aux activités de recherche et de publication. Il peut d'ailleurs sembler étonnant que certains enseignants de l'Université du Maine soient rattachés seulement à titre secondaire au Thémis-Um.

La richesse de la diversité des activités peut également être de nature à poser quelques problèmes de visibilité à l'unité. Les différents ateliers et groupes de travail, nonobstant leur indéniable intérêt, ne sont pas toujours clairement rattachables aux deux thèmes de recherche principaux. La rotation rapide des directions du laboratoire (3 directions successives durant la période 2011/2015) n'a certainement pas été de nature à toujours permettre une politique de long terme, fondée sur des thèmes visibles et fédérateurs.

Plusieurs projets semblent aujourd'hui soit terminés (atelier « nouvelles prisons »), soit à un stade d'avancement préparatoire (convention avec l'ARAF). Il convient de veiller à ce que l'unité conserve une véritable dynamique de recherche, qui ne soit pas centrée sur un trop faible nombre de projets ou d'ateliers.

On peut noter le faible nombre de thèses soutenues (5) pendant la période de référence, ainsi que l'absence de soutenances d'habilitations à diriger les recherches (HDR). Une réflexion pourrait certainement être menée sur ces deux points, afin de renforcer l'attractivité du laboratoire. L'intégration des étudiants de master 2<sup>ème</sup> année au sein de l'unité est assez résiduelle.

Un développement significatif des potentialités de l'unité ne pourrait s'accomplir sans un effort substantiel sur le plan des ressources administratives et financières.



## Recommandations

Le laboratoire Thémis-Um devrait poursuivre ses projets collectifs de recherche qui apportent une réelle visibilité nationale à l'équipe, en veillant à conserver l'approche transversale qui fait sa richesse. La direction de l'unité doit veiller à maintenir un nombre significatif de projets de recherche actifs afin de conserver la dynamique de l'équipe.

Le développement significatif du thème RAR devrait être une des priorités. En effet, d'une part, le rapprochement avec l'IRA permettrait de répondre à une demande émanant des acteurs économiques qui souhaitent la participation des juristes au développement du secteur des assurances. Cela permettrait ainsi de développer des recherches associant les juristes à la réflexion des mathématiciens et des économistes. Le rapprochement avec l'IRA pourrait également être une voie pour explorer de sources de financement hors université pour certains projets. Par ailleurs, cet axe pourrait aussi être développé en élargissant le sens des termes « risque » et « assurance ». Si le contexte de l'unité justifie pleinement un volet droit des assurances, les termes risque et responsabilité peuvent être pris de manière large, par exemple, la responsabilité de l'État, les risques liés au nucléaire, à la sécurité et au terrorisme, etc. Pris dans ce sens large, le thème RAR pourrait attirer des recherches de publicistes et d'historiens du droit en donnant à cet axe un caractère plus général, et en équilibrant ainsi les projets relevant du thème RAR et ceux relevant du thème Hybridation des normes.

Les enseignants-chercheurs pourraient davantage être mobilisés et associés aux différentes activités proposées par l'unité. Ceux qui ne publient pas (ou plus) devraient être encouragés à le faire, notamment en les associant à des activités collectives ; les maîtres de conférences publiants devraient être encouragés par le laboratoire à soutenir une habilitation à diriger des recherches. Les doctorants pourraient également être davantage associés aux publications (notamment collectives) réalisées par le Thémis-Um. Ainsi, la veille juridique du groupe « nouveaux droits de la mort » pourrait permettre des publications régulières des doctorants.

L'unité devrait également réfléchir aux modalités de consolidation des liens entre la formation (dans les différents masters proposés dans l'établissement) et la recherche. Les conférences d'actualité qui sont envisagées, pourraient ainsi être largement ouvertes aux étudiants de master.

Le comité d'experts encourage le laboratoire Thémis-Um à poursuivre ses collaborations internationales. Il pourrait également être judicieux de développer des projets de recherche communs aux cinq établissements composant l'École Doctorale Pierre Couvrat (Le Mans, mais également Poitiers, Angers, La Rochelle et Limoges). La création de nouveaux projets collectifs inter-université va également devenir primordiale avec l'installation de la COMMunauté d'Universités et Etablissements (COMUE).

Le comité d'experts ne peut, enfin, que souhaiter le renforcement des moyens financiers et humains alloués à l'unité, permettant tout à la fois le déploiement de recherches de qualité, et la recherche de nouvelles sources de financement extra-universitaires.